

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 24 avril 2023 «Conseil hybride»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 23 présents, 13 représentés

20 membres de droit et invités : 6 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, , Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, Mme Charlotte Clavier-Rousset, M. Pascal Combeau, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Omblin Lemaire, M. Hugo Lopes, Mme Souad Loulidi, Mme Isabelle Planquart, M. Romain Roussel, Mme Stéphanie Roussel, M. Jean Sagot-Duvauroux, M. Adrien Shu, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue, M. Jean-Baptiste Vila, Mme Fathia Zeghoudi.

Étaient représentés : Mme Sara Aouiss, Mme Roumaïssa Bia, Mme Carolina Cerda-Guzman, M. Luc Derepas, M. Tybault Dossin, Mme Monica Idiaquez, M. Kévin Laurent, Mme Christine Maze, Mme Océane Mounier, M. Jérôme Porta, Mme Nathalie Roret, M. Patrick Seguin, M. Charles-Edouard Senac.

Membres de droit et invités présents : M. Yann Delbrel, M. Yves Ducq, M. Philippe Emy, Mme Lafont, Mme Sophie Pedrosa, Mme Béatrice Polder

Étaient excusés : Mme Isabelle Gorce, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Xavier Prévost, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 14h03.

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Doyen soumet à validation des membres du conseil le procès-verbal de la séance plénière du conseil de la faculté du 27 mars 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Validation de maquettes

• M2 Ingénierie juridique et financière des sociétés

Monsieur Emy souligne que la modification vise à conserver le nombre d'heures prévu dans cette maquette. En effet, un certain nombre d'heures relève de l'EU professionnalisation. Elles ne peuvent pas être délivrées dans le cadre du diplôme car ce sont des heures de formation fléchées. Aussi, la maquette a été harmonisée selon les normes de l'université, avec notamment des intitulés plus précis, conformément à la nomenclature de l'UB afin de faire prendre en charge une UE de professionnalisation par l'établissement.

Cette première session du diplôme a ouvert avec 14 contrats de professionnalisation dont 10 étudiants qui ont été embauchés par les organismes ou entreprises qui les ont accueillis. Il ajoute que parmi les étudiants du master, un certain nombre préparent des concours. Pour la prochaine session, il y a déjà 10 contrats professionnels. Il constitue un réseau notamment des cabinets d'expertise comptable.

Monsieur le Doyen souligne que le montant du budget de fonctionnement de ce master en alternance a été modifié. La modification de la maquette reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- **DU Gestion de la forêt**

Monsieur Delbrel rappelle que le diplôme fut conçu en partenariat avec deux interlocuteurs principaux : les acteurs de la forêt publique, avec l'ENF, et de la forêt privée, avec comme interlocuteur principal, le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest à Bordeaux. Le diplôme a ouvert avec 12 participants. Ce diplôme juridique est tourné vers la pratique et vers la voie professionnelle dans une approche globale de la forêt. Il souligne qu'il s'agit du seul DU consacré à ce domaine et qu'il vise un réseau à l'échelle nationale de notaires, d'avocats et de gestionnaires de la forêt souhaitant se spécialiser dans ce domaine. Il soumet des modifications visant à équilibrer certaines interventions sans toucher à la structure du diplôme ni à son ordonnancement financier. Les modifications concernent notamment l'intervention sur « le déboisement » passant de 6 heures de cours à 3 heures. Le volume d'heures de celle sur « les groupements privés qui s'intéressent à la forêt » sera augmenté. Aussi, 6 heures de cours sont libérées afin d'ajouter une nouvelle intervention sur « le droit de la chasse ». Il souligne l'importance de la communication.

Maître Leconte représentant du barreau de Bordeaux, sollicite de l'information pouvant être diffusée dans la « newsletter » du barreau.

La modification de la maquette reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- **LP Contentieux**

Madame Maury présente la maquette de la licence professionnelle juridique nommée « contentieux public » ayant pour objectif de former des professionnels à la gestion de dossiers de recouvrement de créance soit à la demande de service ou d'allocataires dans les cabinets des commissaires de justice, des services contentieux des grandes entreprises, des banques, des assurances. Elle vise à répondre à la proposition de trois à quatre contrats de professionnalisation par l'URSSAF, deux contrats à la BNP, à la CPAM et deux proposés par le cabinet Filhet-Allard. La licence n'a pas ouvert cette année en raison du nombre insuffisant de contrats de professionnalisation offerts aux étudiants par la structure.

Il est prévu une modification dans l'organisation du diplôme :

D'une part pour les étudiants, 15 jours en formation et 15 jours en structure afin de leur permettre de s'éloigner de la région Nouvelle-Aquitaine et, concernant les projets portés par les étudiants, le diplôme prévoit la rédaction d'un mémoire, des projets tutorats collectifs ou individuel comme des stages en alternance. L'accompagnement des étudiants est renforcé avec des heures de méthodologie avec l'objectif de la préparation du mémoire professionnel individuel.

D'autre part, dans l'intérêt de la faculté avec une diminution des heures de cours afin d'aboutir à l'autofinancement du diplôme.

Elle informe que la maquette comporte 309 heures au total et son autofinancement ne requiert que 7 étudiants inscrits en contrat pro.

Monsieur le Doyen demande que soit ajoutée à l'annexe financière, la responsabilité de la formation et la soutenabilité administrative. Afin de conserver la soutenabilité du diplôme, il demande de passer de 7 à 8 contrats pro.

Madame Maury est prête à relever le nombre de contrats pro afin de tenir compte des frais administratifs, de communication et le montant correspondant à la responsabilité pédagogique et souligne la nécessité de la validation de la maquette afin de pouvoir ouvrir l'accès aux candidatures.

Un vote sera prévu le lendemain en conseil de collège permettant l'ouverture des candidatures.

La modification de la maquette reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- **M2 Contrats d'affaires et M2 Fiscalité des affaires et du patrimoine**

Monsieur Valiergue présente deux modifications identiques sur les maquettes Master 2 contrat d'affaire et droit du marché et Master 2 fiscalité des affaires et du patrimoine. Il s'agit de modifier les modalités de contrôle et de connaissance pour la matière d'anglais : elle était sanctionnée par un oral et désormais, ce sera du contrôle continu. La modification des deux maquettes reçoit un avis favorable le à l'unanimité.

3. Modification de l'article 14 des statuts de la Faculté et de l'annexe

Monsieur le Doyen rappelle le vote sur les statuts de la section (02) de droit public et la section (04) de science politique. Les statuts font référence eux-mêmes aux statuts de la faculté, notamment à l'article 14 et 21. Sans retour de

la direction des affaires juridiques concernant l'avis de la commission des statuts, le conseil de faculté se prononcera sur les statuts de la faculté.

L'annexe comporte la liste des diplômes mise à jour avec les préparations aux concours de Police et la Prépa Talents du service public, les nouveaux DU QPC et libertés, Business law et droit et gestion de la forêt.

La modification reçoit un avis favorable à l'unanimité.

4. Point d'étape sur l'évolution de l'offre de service documentaire sur le Campus Pessac

Monsieur Ducq rappelle l'intégration des bibliothèques de droit à la Direction de la documentation et la promesse de revenir vers le conseil de faculté avec un bilan afin d'instaurer un dialogue avec les étudiants et les enseignants chercheurs.

Madame Lafon souligne les raisons qui ont conduit à l'intégration des trois bibliothèques de la faculté de droit :

- offrir un service documentaire de proximité à un public de niveau recherche,
- enrichir la qualité des services proposés,
- sécuriser les budgets et moyens RH,
- offrir une perspective d'évolution de carrière au personnel,
- clarifier l'offre documentaire à l'intention de l'ensemble de la communauté.

Elle informe que depuis janvier 2022 la direction de la documentation assume intégralement l'achat documentaire pour les trois bibliothèques. Le budget 2023 est 40.967 € dont 24.368 € sont alloués à la bibliothèque de droit privé, la plus fréquentée, 10.001 € pour la bibliothèque de droit public et 6.598 € pour la bibliothèque d'histoire du droit. Le budget pour les ressources numériques est beaucoup plus important car il s'élève à 264.000 € pour toutes disciplines confondues dans le périmètre DSPEG.

Elle souligne le travail de mise à niveau des collections et les durées de prêt allongées et les facilités pour les usagers pour la consultation et l'emprunt.

Elle rappelle qu'une commission consultative spécialisée, centrée sur les besoins des étudiants et des chercheurs en droit, sera mise en place tous les six mois ou tous les ans, soit dans le cadre du conseil de faculté ou devant une autre instance. Elle pourra s'assurer du bon choix des collections pour l'ensemble des composantes dans le contexte de contrainte budgétaire. Aussi, elle souhaite mettre en avant un outil qui sera déployé dès septembre « Biblio+ » une forme de passerelle entre babord+ et les plateformes d'enseignement pédagogique notamment Moodle. Grâce à cette plateforme, les bibliographies qu'un enseignant ajoute seront actualisées en permanence.

Elle rappelle l'objectif quant à la formation documentaire pour les étudiants de master et fait le point sur la situation de la production, la diffusion documentaire et le maintien du développement et la valorisation de la production scientifique en droit en 2023. Elle souligne la valorisation des thèses numériques.

Le fonctionnement des trois bibliothèques fut consolidé avec :

- Une ouverture plus large des bibliothèques en soirée et toute la journée du samedi qui n'a pas remporté un franc succès,
- L'adoption du calendrier annuel d'ouverture des bibliothèques de la direction de la documentation,
- Le monitorat-étudiant et le personnel titulaire furent renforcés,
- L'accès à la bibliothèque d'histoire du droit est rendu possible en dehors des heures d'accueil.

Le pôle documentation a intégré à son équipe 6 agents dont 4 titulaires et 2 CDD.

Elle souligne la nécessité de poursuivre l'effort de rationalisation des moyens pour un service documentaire de proximité pertinent dans un contexte de sobriété budgétaire et décline les objectifs à venir :

- L'offre de services sera enrichie pour les chercheurs et un emprunt sera illimité en durée,
- La réouverture de la BU DSPE avec 20 salles de travail et des horaires d'ouvertures allant jusqu'à 22H00,
- La bibliothèque de droit privé bénéficiera d'un point de retrait pour les documents commandés en « Clic and Collect » et en prêt entre bibliothèques,
- Un nouveau service de livraison des documents imprimés par vélo cargo verra le jour,
- Ainsi que l'information et l'accompagnement autour de l'outil Biblio+.

Monsieur le doyen demande à ce que la commission consultative intègre le DETS (Département Droit et transformations sociales) ainsi que les centres de recherche, les étudiants et également des personnalités extérieures.

5. Modification de la liste de responsables de mentions et parcours

Monsieur le Doyen propose la modification de la liste des responsables de mentions et des parcours concernant le parcours de master d'Études Juridiques Européennes (EJE). Monsieur Loïc Gard demande à que la responsabilité du parcours soit confiée, avec effet immédiat, à Monsieur Olivier Dubos et Monsieur Sébastien Martin.

La modification de la liste des responsables de mention et parcours est adoptée à l'unanimité.

6. Demandes de subventions

a) Demandes de subvention à la Faculté

• Association La tribune Montesquieu

Monsieur Beury rappelle que la Tribune Montesquieu a été créée en 2015 par des étudiants en droit. L'association d'éloquence du campus et de l'UB a pour objectif la démocratisation de la prise de parole en public auprès des étudiants de l'université de Bordeaux. L'association a développé plusieurs types d'activités tout au long de leur activité : un journal adressé aux étudiants, des ateliers d'éloquence hebdomadaires pour les membres, la gestion et formation des étudiants de licence dans le cadre de l'unité d'enseignement rhétorique et éloquence et l'organisation des procès fictifs.

Le 29 juin prochain, la Tribune Montesquieu organise le dernier procès fictif afin de clôturer l'année 2022/2023 sur le thème « la séparation entre l'homme et l'artiste ».

Deux équipes seront jugées par un jury de 8 personnes composé d'avocats, secrétaires de la conférence du barreau et professeurs d'université. Le jury désignera l'équipe gagnante et nommera le meilleur orateur.rice de la soirée. Il y a des étudiants de tout type de profil. Le procès est ouvert à tous. Le procès s'inscrit dans la fin d'un mandat. Le souhait est de marquer l'histoire de l'éloquence bordelaise.

Il détaille les dépenses prévues. Le procès se déroulera dans la salle N° 1, l'ancien théâtre, du cinéma CGR avec 500 places. Il est prévu de garder un enregistrement du procès notamment à des fins pédagogiques. Il souligne la dépense liée à la communication.

Il détaille les recettes et souligne le prix du billet d'entrée : pour le grand public à 6 € et pour les étudiants à 3 €. Ainsi, 250 places sont réservées aux étudiants, 150 pour le grand public et 50 pour les partenaires qui seront invités.

Il souligne la participation financière de la fondation Philippine de Rothschild, partenaire dans la construction de ce projet.

La demande de subvention à la faculté de droit s'élève à 1000 € sur un budget de 13 978,93 €

Monsieur le Doyen souligne que la demande est importante mais justifiée car la Tribune Montesquieu participe aux activités d'enseignement dans le cadre de l'UE éloquence.

La demande de subvention de 1000 € est accordée à la Tribune Montesquieu à l'unanimité.

7. Questions diverses

• Tableau Mon master

Monsieur le Doyen informe que dans le périmètre de droit et science politique il y a 28.352 candidatures. Le delta de candidatures par rapport à l'année dernière est de 10.580 candidatures. Toutes les mentions sont concernées par l'augmentation des candidatures.

Monsieur Tournaux soulève l'augmentation de la charge de travail pour les responsables de parcours, en terme logistique : le fichier Excel comporte une cinquantaine de colonnes et autant de lignes que des candidatures. Il souligne un traitement de candidatures plus complexe que par le passé.

Madame Lemaire rapporte le vécu des étudiants avec la plateforme. Notamment des fichiers déposés difficilement et qui disparaissaient quelques jours par surprise. Ensuite, la difficulté relative au calcul de la moyenne de L3. Elle demande s'il est possible à l'avenir de donner les moyennes du premier semestre.

Madame Polder explique que l'absence de moyenne est dû à la non-compensation des BCC.

Monsieur Tournaux propose de demander parmi les critères de sélection les notes des BCC obligatoires et non plus la moyenne dans les critères de sélection mais les notes des BCC, notamment les obligatoires.

Madame Baron attire l'attention sur les universités qui ne sont pas encore passées aux BCC

Madame Cerda-Guzman souligne la difficulté des étudiants qui partent à l'étranger.

- **Constitution d'un groupe de travail sur les critères d'attribution des subventions**

Monsieur le Doyen informe que le groupe de travail sur les critères d'attribution des subventions a été constitué et se réunira dans les prochaines semaines. Il sera composé :

- Des membres de l'équipe décanale avec
- Anne-Marie Tournepiche et Adeline Gouttenoire (enseignants chercheurs)
- Jérémy Neveu (doctorant)
- Roumaïsa Bia, Tybault Dossin et Hugo Lopes (étudiants)
- Souad Loulidi, Romain Roussel (personnalités extérieures)
- Nicolas Rigoulet (BVE)
- Olivier Décima, Alain Pariente (département DETS)

Monsieur le Doyen clôture la séance du conseil à 16h45.